

# REGLEMENT INTERIEUR

## Accès aux locaux

### Renseignements et inscription

Les horaires d'ouvertures et de permanences sont affichés à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

Les inscriptions et demandes de renseignements s'effectuent pendant les heures de permanences ou par prise de rendez-vous téléphonique.

L'établissement ne pourrait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaires à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à créer la demande dans les meilleurs délais.

## Tarifs et réglementation

Les prestations sont affichées à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement. Des fiches de renseignements sont à dispositions du public à l'intérieur du bureau d'accueil.

Il y est fait mention de l'agrément préfectoral, de ses coordonnées postales, téléphoniques et de sa page internet, le numéro de siret de l'établissement.

## Enseignement théorique et pratique

### Assiduité des stagiaires

L'auto-école applique les règles d'enseignement dans le cadre du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) pour les catégories enseignées par des formateurs titulaire d'un diplôme d'état en conformité avec la réglementation en vigueur. Le candidat doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret d'apprentissage.

L'établissement ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du manque d'assiduité, de l'absentéisme et de l'indisponibilité des élèves.

## Utilisation du matériel pédagogique

L'élève s'engage à ne pas provoquer de dégradation au sein des locaux et de respecter le matériel mis à disposition pour le bon déroulement de la formation. Chacun devra respecter et remettre à sa place le matériel utilisé pendant les cours.

## Comportement / Tenue Vestimentaire

Pendant les phases d'apprentissage, dans l'établissement ou en séance pratique, l'élève est tenu de respecter le personnel et toutes les personnes qu'il sera amené à rencontrer pendant les cours; y compris l'inspecteur du permis de conduire.

Interdiction, sauf autorisation, de parler ou d'utiliser le téléphone portable pendant les cours, afin de ne pas perturber la séance en cours.

Une tenue correcte est exigée pour assister aux séances de code ainsi que pour effectuer une leçon de conduite et permettre une bonne gestuelle. Le formateur estimera la bonne tenue de l'élève et pourra demander de la rectifier le cas échéant.

## Hygiène, sécurité

Il est formellement interdit de fumer au sein de l'établissement, de manger ou boire pendant les cours.

Pour des raisons de sécurité, si l'établissement estime qu'un élève est visiblement en état d'ébriété, il sera procédé à un test d'alcoolémie devant témoin. Si le résultat est positif, un compte rendu du résultat sera réalisé avec signature des personnes concernées. Pour sa sécurité, l'élève sera reconduit ou accompagné jusqu'à son domicile s'il ne s'y oppose pas.

## Les épreuves d'examen

Épreuve théorique : un affichage en agence explique les modalités, il est impératif de le consulter. Après réussite vous devrez nous communiquer le justificatif du résultat.

Épreuve pratique : l'établissement remet une convocation qui précise les modalités, elle doit être lue intégralement.

Le jour des examens théorique et pratique, le candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour l'examen pratique il doit également être en possession de son livret d'apprentissage.

## Annulations - horaires

L'établissement se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler les leçons de conduite sans préavis. Pour des raisons internes et/ou en cas d'extrêmes urgences, l'établissement pourra afficher sa fermeture pour une journée ou plus.

L'établissement pourra également modifier les horaires d'ouvertures et de fermeture.

Toute prestation non décommandée quarante huit heures (48h) à l'avance sera considérée comme prise (sauf en cas de force majeure justifiée par un document ou un fait officiel). Cela vaut également pour l'épreuve pratique du permis de conduire.

## Adresse et coordonnées de l'élève

Tout changement concernant votre adresse ou vos coordonnées de contact doivent être communiqués à l'agence aussitôt que possible, et surtout suffisamment avant vos épreuves.

## Informations clients sur les formations

Un classeur client est consultable en libre service dans le hall d'accueil. Il contient la plupart des renseignements importants sur les différentes formations et le fonctionnement global de l'établissement.

## Avis

Votre avis nous intéresse. Vous pouvez demander à remplir un questionnaire qualité à tout moment lors de la formation. Vous serez invité à remplir ce questionnaire à l'approche de votre première présentation à l'épreuve pratique. La synthèse des avis est consultable dans le classeur client.

## Réclamations

Les modalités de gestion des réclamations sont consultables dans le classeur client, consultable en libre service dans le hall d'accueil.

## Sanctions disciplinaires

Le manque de respect de l'élève envers son formateur ou l'inspecteur du permis de conduire entraîne l'exclusion sans délai de l'établissement.

L'établissement se réserve le droit de résilier le contrat à tout moment, si l'élève ne se conforme pas au règlement intérieur.

## Mise à jour du règlement

Ce règlement est lu au moment de votre inscription. Veuillez le consulter régulièrement car l'établissement peut le mettre à jour et y apporter des modifications si cela est jugé nécessaire pour le bon déroulement des formations.